

38 p. 100 cette année 1931-1932. Le revenu total de 1930-1931 a diminué de \$89,844,530, dont \$48,220,965 au seul chapitre de la douane. En d'autres termes, le tarif n'est plus un moyen de revenu et par conséquent d'éviter le recours à l'augmentation de la taxe du revenu, de la taxe de vente, à la réduction de 10 p. 100 opérée sur les traitements des employés publics, et autres choses semblables; il est en baisse au point d'expliquer une bonne partie des mesures que le Gouvernement a jugées nécessaires pour combler l'écart.

Le ministre des Finances nous dit:

Nous manquerions à notre devoir si nous évitions de faire preuve de détermination en face des problèmes qui se posent et de faire honneur à toutes nos obligations financières au prix de n'importe quel sacrifice, d'équilibrer notre budget et de maintenir notre crédit national aux yeux d'un monde financier très vigilant.

Ici, qu'on me permette de signaler les formules tapageuses dont le ministre a parsemé son discours, sans doute pour en atténuer le sombre effet. L'une dit que le budget est bouclé; l'autre réclame une balance favorable du commerce; une troisième, que le tarif n'est pas modifié cette année; une quatrième, que la prochaine conférence économique doit aider à remédier à la situation en Canada. Quant aux trois premières, elles sont inexactes et de nature à tromper. Le budget n'est pas bouclé. L'avantage d'une balance favorable du commerce fond du moment qu'on se rend compte que le commerce a diminué dans la proportion indiquée déjà, et que cette diminution résulte de la politique du Gouvernement, comme je l'ai dit. Il n'est pas exact de dire que le tarif n'est pas augmenté car cette année on y ajoute la taxe d'accise de 2 p. 100 sur toute les marchandises importées, en franchise ou non. Un droit d'accise est une taxe sur le produit indigène, mais ce droit de 2 p. 100 frappant la marchandise importée s'assimile tout autant au droit de douane que n'importe quelle autre proposition douanière votée par ce Parlement.

A propos de cette taxe d'accise additionnelle de 2 p. 100, il faut tenir compte de l'échelle des droits antérieurs. A la veille de la conférence économique, on aurait pu s'attendre à la diminution de certains tarifs douaniers. Il y avait raison d'espérer que le Canada du moins suivrait l'exemple de la métropole en donnant aux autres parties de l'empire certains indices de ses bonnes dispositions, sous forme de préférences abaissant les droits contre elles. Ce n'est pas ce qu'on a fait, bien au contraire. En sorte que même sans cet ajouté de 2 p. 100 comme droit, d'accise, le Gouvernement n'aurait pas lieu de se vanter de n'avoir pas relevé le tarif.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Remarquons aussi que ce droit d'accise s'applique à la valeur en douane. Le droit de douane est en moyenne de 30 p. 100 approximativement, de sorte que la taxe d'accise, actuellement de 3 p. 100, égale près de 3.9 p. 100. En d'autres termes, l'effet de ces résolutions budgétaires sera de relever de près de 4 p. 100 le tarif douanier sur toutes les importations. Etant donné cette augmentation sous forme de taxe d'accise, qui porte le tarif au delà de tout ce qui s'est vu encore en Canada, et au delà, je crois, de ce qui existe ailleurs, comment le Gouvernement peut-il se vanter de n'avoir aucunement touché au tarif cette année?

J'ai dit que nos honorables amis de la droite cherchent à laisser croire qu'ils ont bouclé le budget. Je cite le ministre des Finances lui-même:

Maintenant que j'ai donné le détail des dépenses et des recettes, je pourrai indiquer le résultat définitif des opérations de l'année. Les recettes courantes s'élevaient à \$327,719,000 et les dépenses courantes à \$378,743,000, on a donc un déficit de \$51,024,000 dans les revenus ordinaires.

Le déficit du budget est de 51 millions de dollars. Après une pareille constatation, comment peut-on parler de budget équilibré? Mais cela ne comprend même par les débours spéciaux de l'année et que le ministre des Finances indique ainsi:

Les dépenses spéciales se sont élevées à \$55,138,000 dont \$49,282,000 pour les secours aux chômeurs et la prime du blé. D'un autre côté, les recettes spéciales se sont élevées à \$7,022,000, ce qui laisse un passif de \$48,116,000. En outre, il y a, au compte du capital, une dépense de \$16,975,000 et des prêts et avances improductifs formant un total de \$3,390,000. Par conséquent, la dette s'est accrue de \$119,505,000.

Soit une augmentation de \$119,000,000 de la dette! Et cependant les honorables députés de la droite voudraient faire croire au pays que le Gouvernement a équilibré le budget cette année! Je vous ferai remarquer que, sous le régime du dernier Gouvernement libéral, toutes les dépenses au compte du capital ont été soldées au moyen des recettes courantes, et qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la dette publique à ce chapitre. Bien plus, on a diminué la dette publique de 200 à 300 millions de dollars au cours de cette période. Permettez-moi d'appuyer sur un point. Les honorables députés d'en face ont insisté sur la nécessité d'équilibrer le budget en donnant la Grande-Bretagne comme exemple. On nous a répété maintes fois que la situation était devenue grave en Grande-Bretagne, qu'on y avait jugé qu'il fallait absolument équilibrer le budget, et qu'on y était parvenu; et qu'en conséquence il nous fallait faire la même chose ici. La Grande-Bretagne a-t-elle laissé de côté la somme dépensée en secours pour